

prière de bien vouloir publier ce communiqué de presse dans votre
prochaine édition
merci

Contrôle de l'éclairage et des pneus à partir du 15 octobre 2025

Du 15 octobre au 14 novembre, vous pouvez faire contrôler les feux et les pneus de votre véhicule dans les garages participants, dans les stations de contrôle technique ainsi que par l'Automobile Club du Luxembourg. Attention : les lieux et horaires de contrôle sont différents de l'année dernière, veuillez-vous renseigner sur www.acl.lu.

Le bon fonctionnement des feux et le bon état des pneus sont certifiés par une vignette de contrôle.

Les pneus

Les pneus montés sur une voiture ou camionnette doivent tous être de même type (été, hiver, toutes saisons) et avoir la même structure (radiale ou diagonale).

Rappelons qu'il est obligatoire de rouler en pneus hiver en cas de conditions hivernales (neige, verglas, givre ...). Sont considérés comme pneus hiver, les pneus marqués «M.S.», «M+S» ou «M&S» et/ou qui portent un symbole alpin (montagne et flocon de neige).

Attention, les pays européens ont différentes législations en la matière.

Le profil minimum prescrit par la loi est de 1,6 mm. La Sécurité Routière recommande de veiller à un profil supérieur à 4 mm pour les pneus hiver ou toutes saisons.

Mais en dehors du profil, la pression et l'âge du pneu sont des facteurs importants pour la sécurité. Une mauvaise pression impacte la tenue de route et l'usure du pneu. Contrôlez régulièrement la pression des pneus à l'état froid (au moins une fois par mois et avant chaque long trajet).

La Sécurité Routière rappelle également qu'il est essentiel de respecter le sens de rotation des pneus lors du montage.

L'éclairage

Dans le cadre de la campagne les feux du véhicule sont vérifiés et réglés de manière à bien éclairer la chaussée, sans éblouir les autres usagers. Dans certains cas, en particulier lorsqu'il s'agit de phares disposant des nouvelles technologies d'autorégulation, le réglage des phares ne pourra néanmoins pas être vérifié. Une vignette sera remise si les feux fonctionnent.

Une bonne visibilité exige également de veiller à la bonne qualité des essuie-glaces pour garantir des vitres propres et éviter l'éblouissement. Remplacez-les régulièrement, vérifiez le niveau du liquide du lave-glaces et ajoutez un produit antigel pour l'hiver.

La campagne annuelle de l'éclairage et des pneus a pour objectif principal de rappeler aux usagers de la route à quel point il est important de vérifier de manière régulière le bon état technique du véhicule. Les pneus sont le seul point de contact entre le véhicule et la route. Des feux fonctionnant correctement permettent aux conducteurs des véhicules, non seulement de mieux voir la route, mais aussi de mieux être vus.

Durant cette campagne de prévention de La Sécurité Routière, la Police verbalisera tout conducteur dont les pneumatiques ne sont pas conformes à la législation.

En ce qui concerne l'éclairage, la Police émettra jusqu'à la fin de la campagne un avertissement oral et sommation de passer à un commissariat de police permettant ainsi au conducteur en infraction de se mettre en conformité avec la législation endéans 5 jours

Communiqué par La Sécurité Routière le 13 octobre 2025